



REGLEMENT

La Rando des Pros du Dimanche 09.08.2026 est une randonnée à vélo non chronométrée et sans classement

- Organisateur : Vélo Club d'Annemasse représenté par son Président ;
- L'épreuve se déroule au départ de la Muraz le Dimanche 09.08.2026 ;
- Permanence de 7h30 à 8h30 à la Salle Polyvalente de la Muraz pour le retrait des dossiers et des plaques d'identification qui devront obligatoirement être fixées au guidon pendant l'épreuve ;
- Départ à 9h pour un départ unique et groupé sous escorte « Sécurité-motards »
- Sur un parcours unique d'une distance totale de 66 kms ;
- Le port du casque rigide est obligatoire pour tous les cyclistes participants ;
- Chaque participant devra se conformer au code de la route, aux arrêtés préfectoraux ou municipaux et se considérer en excursion personnelle ;
- Chaque participant certifie qu'il n'a aucune contre-indication médicale à la pratique du cyclisme hors compétition et que son vélo dispose de tous les organes de sécurité en bon état de fonctionnement ;
- Les mineurs sont autorisés à partir de 15 ans révolu au 09.08.2026 sur présentation d'une autorisation parentale de participation à l'épreuve ;
- Emprunter obligatoirement le parcours proposé par l'organisateur ;
- Adopter un comportement éco-responsable (éliminer vos déchets en respectant l'environnement) ;
- **Droit à l'image** : vous autorisez les organisateurs à utiliser les photos et vidéos qui pourraient être réalisées gratuitement au cours de cette manifestation, pour une durée de 10 ans dans le monde entier et sur tous types de support (Internet, papier...) ;

ASSURANCE OBLIGATOIRE

Assurance Individuelle Accident :

- Les licenciés.es bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
- Il incombe aux autres participants (non-licencié.e.s) de s'assurer personnellement ou de vérifier si leur Responsabilité Civile privée couvre un éventuel sinistre sur ce type d'évènement.
- **Les organisateurs n'assurent ni les pertes ou vols du matériel personnel, les casses ou autres détériorations, etc.**
- **Les organisateurs se réservent le droit de modifier les itinéraires en fonction de la météo ou de tout autre événement fortuit ou de force majeure.**

Le Président
Olivier PARET-PEINTRE



VELO CLUB ANNEMASSE - CLUB FONDE EN 1897

14, rue des Amoureux - 74100 Annemasse - ☎ : +336 65 61 59 60

🌐 : www.veloclubannemasse.com - ✉ info@veloclubannemasse.com